



Administration Communale

1, Enneschtgaass

L-6230 BECH

Grand-Duché de Luxembourg

Tél. 79 01 68 - 1

bech@pt.lu

www.bech.lu

Registre aux délibérations du conseil communal de Bech

Séance publique du 21 décembre 2010

Date de l'annonce publique de la séance: 13.12.2010

Date de la convocation des conseillers: 13.12.2010

Présents: SCHINTGEN Edmond, bourgmestre; PITZEN Marc et KOHN Camille, échevins; BOHNENBERGER Emile, SCHMIT Nico, STOOS Christiane et WEBER Jean, conseillers communaux; KRING Alain, secrétaire.

Absent excusé : //

Point de l'ordre du jour numéro: 2

Objet: Nouvelle fixation du prix de vente des tickets pour le « Repas sur roues »

Le conseil communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la délibération du conseil communal du 14 décembre 2005 portant fixation du prix de vente d'un ticket pour le repas sur roues à 7,50 € à partir du 01.01.2006, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2008, référence 4.0042;

Vu la décision du conseil communal du 26 février 2008 portant introduction du système de repas sur roues en liaison froide avec effet au 01.06.2008;

Vu le marché négocié conclu à cet effet avec l'établissement public SERVIOR, suivant délibération du collège des bourgmestre et échevins du 13 juillet 2008, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 août 2008, référence 74/08/CAC ;

Considérant que l'introduction de ce nouveau système avait engendré dès le début des coûts supplémentaires à charge de la commune;

Attendu que les autorités communales avaient toutefois renoncé d'augmenter de suite le prix de vente des tickets;

Considérant qu'entretemps plusieurs hausses consécutives de prix avaient été appliquées par SERVIOR et qu'une nouvelle hausse est annoncée pour l'année 2011;

Attendu qu'en 2011, le prix facturé par SERVIOR à la commune s'élèvera à 12,09 € par repas, prix du repas et livraison comprises;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins propose de fixer avec effet au 1^{er} janvier 2011, le prix de vente d'un ticket « repas sur roues » à 10,00 €;

Après avoir délibéré conformément à la loi;

Décide unanimement:

- **De fixer à partir du 01.01.2011, le prix de vente d'un ticket pour le repas sur roues à 10,00 €;**
- **d'abolir par la présente la décision du 14 décembre 2005 portant fixation du prix de vente d'un ticket repas sur roues à 7,50 €.**

Ainsi délibéré à Bech; date qu'en tête.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme:
Le bourgmestre
(Edmond Schintgen)

Bech, le 04.01.2011
le secrétaire
(Alain Kring)